



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- Secrétaire de séance : Nadine ADAMS

- En exercice : **14**

- Présents : **14**

- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18 h 30

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent :

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 SEPTEMBRE 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

En préambule, le maire indique qu'il a assisté ce jour au congrès des maires de la Drôme, à Nyons, d'où il ramène quelques informations :

- pas de diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2018,
- possibilité (à étudier) d'obtenir le Label « Maison de Services Au Public » pour notre Maison des Lettres,
- Accord du directeur de l'ADT [Agence de Développement Touristique] pour participer début 2018 avec la Drôme Provençale à une réunion sur l'aménagement de l'aire de la Tranchée.

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE :

1.1 INTERCOMMUNALITÉ

- Bureau du 3 octobre : Vote d'un budget de 95 000 € pour le CIAS [Centre Intercommunal d'Action Sociale].
- Commission Urbanisme du 10 octobre : présentation du PLU de Puy-Saint-Martin

1.2 URBANISME

1.2.1 Demandes d'Urbanisme, DIA

- 4 demandes de certificat d'urbanisme à traiter

1.2.2 P.L.U

Bernard BON présente le projet de PLU qui sera présenté au Conseil communautaire de la CCVD du 14 novembre 2017 pour approbation :

Le PLU de Puy-Saint-Martin a été prescrit par le conseil municipal le 27 novembre 2014 pour plusieurs raisons : Caducité du POS au 31 décembre /2015, Pénurie de terrains constructibles, Présence de friches industrielles, nécessité de prendre en compte le tracé de la future déviation.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- Maitriser l'urbanisme : réaménagement du centre-bourg et de l'entrée sud (déviation)
- Soutenir la vie associative
- Valoriser le « vivre ensemble »
- Développer le tourisme : village perché, aire de camping-cars

La concertation a fait partie de nos priorités : site Internet, BAL, registre, questionnaire, panel représentatif des citoyens, réunions publiques, réunions avec les PPA [personnes publiques associées], entreprises, agriculteurs, articles dans la presse locale et le bulletin municipal.

Le projet arrêté le 16 février 2017 actait notamment : Limitation de l'habitat et respect du PLH (5,5 logts / an sur 12 ans), Densification en zone U (utilisation des dents creuses), Ouverture d'une nouvelle zone urbaine (AUa) incluse dans le périmètre urbain (30 logts), Extension de la zone artisanale (2,5 ha).

Les observations émanant des habitants de Puy-Saint-Martin et des PPA ont presque intégralement été prises en compte à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin au 13 juillet 2017 : Abandon de l'extension de ZA, Déclassement des Espaces boisés classés, sauf ZNIEFF, Classement en A d'une zone non boisée (0,5 ha), Modifications du règlement.

Le projet ainsi modifié sera présenté pour approbation au conseil communautaire de CCVD le 14 novembre 2017.

- ↳ **Délibération : Le PLU, dans sa version définitive, est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.**

1.3 PERSONNEL

1.3.1 Commission « ressources humaines »

Cette commission, placée sous la responsabilité de Xavier du GARREAU, comprend Nathalie CORTES, Stéphanie TICHON-HUET avec l'assistance du secrétariat de mairie. Elle est ouverte aux autres membres du Conseil municipal qui souhaitent y entrer.

1.4 AMINISTRATION GENERALE

1.4.1 Cérémonie du 11 novembre

- Les cérémonies du 11 novembre 2017 auront lieu à 10 h 30 à Roynac et à 11 h 45 à Puy-Saint-Martin (départ devant la mairie).

II. FINANCES ET ENERGIE :

2.1 Extinction nocturne de l'éclairage public (régularisation)

↳ ***Délibération : Le principe de l'extinction nocturne de l'éclairage public est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.***

Sur la base de cette délibération, le maire prendra un arrêté précisant les heures d'extinction : de minuit trente à cinq heures trente. Des panneaux aux entrées du village seront posés.

2.2 Transfert de la compétence « éclairage public » au SDED

Le contrat qui lie la commune de Puy-Saint-Martin à SPIE prend fin au 31 décembre 2017. Le délégué aux finances, Jean-Michel MURER, expose les avantages de la convention d'une durée de 8 ans proposée par le SDED pour l'éclairage public :

- Fonctionnement : entretien avec prise en compte des éclairages sportifs, maintenance et interventions d'urgences sur les installations ; instruction des déclarations de travaux ; mise à jour de la cartographie des réseaux sur le guichet unique ; astreintes de nuit, week-end et jours fériés.
- Investissement : rénovation (exemple : remplacement de luminaires énergivores par de nouvelles technologies) ; éclairages de mise en valeur ; mise en conformité des installations ; extension ou suppression ; coordination avec d'autres travaux sur la commune ; remplacement suite à incidents, accidents, extinction.

↳ ***Délibération : L'adhésion et le transfert de compétence sont adoptés par 12 voix pour et 2 abstentions.***

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

3.1 Vie scolaire

- Conseil d'école, le 10 novembre, à 18 heures.

3.2 Solidarité

Irène MAURIN fait le compte-rendu de la réunion des CCAS du Haut Roubion organisée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

- appartement disponibles pour les personnes victimes de violences conjugales à Loriol : recenser d'autres lieux disponibles pour ces victimes
- utilisation du budget de 95 000 € : salaire de la conseillère sociale ; réseau social (Vieillir au Village) ; Caverne (dépôt / redistribution aux personnes défavorisées) ; formations (octobre : violences conjugales) ; participation aux projets des différents CCAS
- les activités sont en hausse
- projet de petits prêts sans intérêt pour des personnes en difficulté.

IV. III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE :

4.1 TRAVERSEE DU VILLAGE

Le maire propose de solliciter le CAUE pour nous aider à rédiger un appel d'offres (cahier des charges et consultation des entreprises) pour l'aménagement de la traversée du village (amélioration de la circulation, de la sécurité de la Grand Rue après la mise en circulation de la déviation).

↳ ***Délibération : La décision de solliciter le CAUE est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.***

4.2 Assainissement

- Carrefour Montée du Cimetière / Quartier Chauve : travaux à partir du 30 octobre 2017 pour une durée de 3 semaines avec remise en double sens de la rue des Redis et de la montée du Téron pendant la durée de ces travaux.

- Rue Jules Ferry : travaux à partir du 20 novembre jusqu'au 30 décembre 2017 avec mise en double sens de la rue du 11 novembre 1918.

4.3 Cadre de vie

- Inauguration de la placette de compostage le vendredi 20 octobre 2017 à Chantecaille.

- Décoration de Noël : louer une nacelle pour rebrancher les décorations de Noël dans les rues du village et éclairer le clocher de l'église.

V. IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION :

4.1 Culture

5.1 Ecole de musique

- Le directeur de l'école de musique, Patrick CISTERNE, nous signale que le nombre d'élèves en 2017-2018 est le même que l'année dernière et que de légers investissements seront à réaliser.

5.2 Vie associative

- Il est rappelé que les associations qui utilisent les locaux communaux, même si elles ne reçoivent pas d'aides financières, doivent communiquer à la mairie les mêmes documents que ceux qui sont nécessaires pour une demande de subvention : compte-rendu d'assemblée générale, budgets.

5.3 Communication

- Puy-Saint-Martinois n° 78 d'octobre 2017 : impression le mercredi 25 octobre pour distribution rapide par les membres du Conseil municipal.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A une question du public, le maire précise que les études et les travaux concernant la traversée du village devront tenir compte et se coordonner avec la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement.

La séance est levée à 20 h 25

Prochain conseil municipal jeudi 30 novembre 2017 à 18 h 30